

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PRÔNE**  
**Du 26 MAI 2016**

⇒ **DÉBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D)** : Ce document a déjà fait l'objet d'un débat lors des conseils municipaux du 13 décembre 2012 et du 5 mars 2015. Suite à une réunion avec les services de l'État, fin avril, et afin de le mettre en conformité avec les dernières évolutions législatives : lois Grenelle, ALUR, d'avenir agricole et pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le P.A.D.D. a été débattu à nouveau. Il sera difficile désormais de construire en dehors du bourg.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

		Montant en euros
<b>CULTUREL et ANIMATION</b>		
Bibliothèque	KERLOUAN	3 200 + remboursement des salaires et charges sur présentation des fiches de paye
Bibliothèque « Du vent dans les BD »	KERLOUAN	300
Comité d'animation de Boutrouilles	KERLOUAN	1 000
Club «Les Tamaris» Générations Mouvement	KERLOUAN	1 000
Neiz Patch	KERLOUAN	450
Les amis des sentiers de randonnées	KERLOUAN	4 000
Ass. des Plaisanciers de Kour Vihan	KERLOUAN	450
Club de bricolage « Kerloisirs »	KERLOUAN	650
A.P.P.P.P.	KERLOUAN	1 000
Ar Paganed	KERLOUAN	600
Avel deiz	KERLOUAN	500
Comite d'animation de Kerlouan	KERLOUAN	1 500
Comité de Jumelage	KERLOUAN	2 000
Tamariki Oparo Breizh	KERLOUAN	150
Les conteurs de la nuit	KERLOUAN	900
Les Ami(e)s du Patch	KERLOUAN	300
<b>SPORTIVES</b>		
Club de gymnastique féminine	KERLOUAN	300
Electrofoot brestois	BREST	600
Football club de la Côte des Légendes	KERLOUAN	2 600 (30 € par licencié kerlouanais + tournoi)
Judo	KERLOUAN	540 (30 €/licencié Kerlouanais)
Taïku Self défense	KERLOUAN	1 140 (30 € par licencié Kerlouanais)
Côte des Légendes HB	KERLOUAN	2 310 (30 €/licencié kerlouanais) + 400 sandball
Tennis Club de la Côte des Légendes	GUISSENY	240 (30 €/licencié kerlouanais)
Pétanque Kerlouanaise	KERLOUAN	540 (30 € par licencié Kerlouanais)
Courir en Pays Pagan	PLOUNEOUR-TREZ	300
Ecogrimp's	LESNEVEN	800
REDADEG		200 (achat du Km)
<b>PATRIOTIQUES</b>		
Officiers mariniers	KERLOUAN	150
UNC Association locale	KERLOUAN	200 + 420 (sortie enfants)
<b>ÉCOLES</b>		
Skol Diwan LESNEVEN	LESNEVEN	2 000 (forfait global)
Association ALECOLE (anciennement REP)	PLOUDANIEL	55,50 (1,50 € / élève de l'école publique)
Ecole Sainte Anne	KERLOUAN	1,35 € /repas + 1 600 € surveillance + 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël
Ecole Publique du Tréas	KERLOUAN	1,35 € /repas + 1 600 € surveillance+ 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël + 55 € / élève pour fournitures scolaires
RASED	LESNEVEN	37 (1 € / élève de l'école publique)

ENVIRONNEMENT		
AAPPMA du Pays des Abers, Côte des Légendes	PLABENNEC	150
DIVERS		
S.N.S.M. KERLOUAN	KERLOUAN	600
S.N.S.M.	PARIS	840

⇒ **CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE SAINTE-ANNE** : pour 2015, le coût moyen d'un élève de maternelle est de 1 145.91 € et celui d'un élève de primaire de 564.81 €. Le nombre d'élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire Sainte Anne est de 113 élèves à la rentrée de septembre 2015 (45 maternelles et 68 primaires). Il sera ainsi versé à l'école Sainte Anne 89 973.03 €

⇒ **VOTE DES TARIFS 2016** : reconduction des tarifs 2015, à l'**exception de** : Tarifs de l'eau (voir compte rendu complet) ; main d'œuvre employé communal (28€/heure), tractopelle (62€/heure). **Ajout des tarifs suivants** : Droit de mouillage de passage : 3 €/jour avec un minimum de 2 jours ; Location du barnum : 150€ (caution de 500€) ; Location du Dojo pour les associations : 7,50 €/jour (caution de 500€) ; Location du poste SNSM en lien avec les activités nautiques : 7,50 €/jour (caution de 500 €)

⇒ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2016-2019** : Un marché à bons de commande a été conclu avec SAS EUROVIA pour un montant annuel de 30 000 € HT mini, 120 000 € HT maxi.

⇒ **PROGRAMME DE VOIRIE 2016** : Poulfeunteun – Roch Quelennec (tricotouche) : 43 010 € HT (soit 51 612 € TTC) ; Fanal – Lotissement Gac : 9 970,50 € HT (soit 11 964.60 € TTC) ; Neiz Vran – L'île aux vaches (tricotouche) : 26 010 € HT (soit 31 212 € TTC) ; Kervizouarn – Vivier Lourc'h An Dreff : 10 400 € HT (soit 12 480 € TTC) ; Keroual Fouasseur – Grenier : 5 980 € HT (soit 7 176 € TTC) ; Poulallec : 5 440 € HT (soit 6 528 € TTC) ; Kerzenval : 6 630 € HT (soit 7 956 € TTC)  
**=== TOTAL : 107 440.50 € HT (soit 128 928.60 € TTC).**

⇒ **PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ÉGLISE ET PROJET CULTUREL DE VALORISATION** : Une étude diagnostic a été réalisée par l'architecte P. Candio pour lister et phaser l'ensemble des travaux d'un montant total de 819 924,26 €. Il a été décidé de réaliser les 2 premières tranches de travaux dans un premier temps pour un coût total de 534 700,13 € et de présenter un plan de financement sur cette base. L'octroi des subventions par le Conseil régional et le Conseil départemental est aussi conditionné par l'élaboration d'un projet culturel de valorisation de l'édifice dans le cadre du projet de restauration. Il a été arrêté autour des 4 axes suivants : permettre de mieux connaître l'Histoire de l'édifice, protéger et mettre en valeur le patrimoine mobilier, développer une programmation d'événements culturels, favoriser l'appropriation de l'édifice par les enfants

⇒ **TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG** : Les travaux de réaménagement du centre-bourg portent sur : la rue du Commandant Toul, la rue de l'Arvor, la rue des Abbés Petton et Habasque et la place Sainte-Anne. Ce projet de revitalisation et de sécurisation de notre centre-bourg s'inscrit dans la 2ème phase des travaux d'aménagement.

➢ **Sécurité des déplacements** : pour piétons et cyclistes et véhicules automobiles. Réfection des chaussées, création de trottoirs, piste cyclable, passages piétons, d'un passage sur élevé aux abords de l'école (le tout en zone 30).

➢ **Accès aux commerces et aux établissements publics** : avec optimisation d'un parking existant (création de place de stationnement PMR).

➢ **Accessibilité des équipements** : création de rampes d'accès pour mise en accessibilité des bâtiments publics et commerces.

Pour financer ce projet, un dossier de demande de subvention a été adressé aux services de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Le Conseil départemental sera aussi sollicité.

⇒ **CONVENTION D'ENTRETIEN VÉLOROUTE «LA LITTORALE»** : Le Conseil départemental et la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes ont financé cette réalisation. La convention a pour objet de définir les conditions d'entretien des sections de la véloroute «La Littorale», ainsi que des aménagements qui y sont réalisés. Elle s'applique aux secteurs aménagés par le Département sur la section de Goulven à Guisseny, sur les communes de Goulven, Plouider, Plounéour-Trez, Brignogan-Plage, Kerlouan et Guisseny.

⇒ **MOTION : PETITION CONTRE LA SUPPRESSION DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE** : cette subvention allouée par le Conseil Départemental du Finistère était de 11 460,00 € en 2015 et 11 465,00 € en 2014.

⇒ **MOTION EN SOUTIEN AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉFENSE DE L'ÉCOLE RURALE** : un mouvement de défense de l'école rurale a été lancé auprès des maires de la région Bretagne afin de s'opposer au projet ministériel de concentration des structures scolaires et de limitation des écoles rurales de moins de 4 classes, qui aboutira à terme à la disparition des bourgs et des communes rurales.

⇒ **CESSION GRATUITE DE TERRAINS** : 2 parcelles situées aux lieux-dits Keragnen et Saint-Égarec cadastrées à la section B 1104 et 257 : surface totale de 1 789 m².

⇒ **LANCLEMENT DE L'ÉTUDE RELATIVE AU PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES** : un projet de mutualisation des services techniques est envisagé entre les communes de Kerlouan, Guissény, Saint-Frégant et Kernoues, en termes de moyens humains et matériels, afin d'optimiser la réalisation de certains travaux. Toutes les questions relatives à ce projet (responsabilités, assurances, tarifs, planification des travaux, etc...) seront étudiées dans un premier temps en Commission.

⇒ **AUTRES DÉCISIONS** :

- Rénovation de l'éclairage public : rénovation de 10 lanternes + mâts, rue des cerisiers (dans le cadre d'une convention signée avec le SDEF).

- Dénomination de la voirie communale : validation de certains noms de rues manquants suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2015.

- Admission en non-valeur sur le budget commune (110,51 €), CCAS (0,20 €) et eau (278,86 €).

*Le compte rendu complet du conseil Municipal est disponible sur le site internet et affiché en mairie.*